



## Récépissé demande d'une premier carte de sejour

Par **yac29**, le **06/02/2011** à **21:58**

Bonjour,  
voila je ss entrer france avec un mariage d'une francaise ca fait presque 3 mois que je ss ici  
j'ai déposé mon dossier de demande de delivrence de la premier carte sejour j'ai eu un  
recepisse de 3 mois bon la il va expiré fin du moi  
1 je ve s'avoir es qu'il vent me le renouveler ou me donné la carte de sejour  
2 es qu'il ya des papier a fournir en cas ou il me donne la carte de sejour  
3 et si c renouvelé ca prend combien de temp pour avoir mon rdv pour la carte de sejour  
merci bcp

Par **flo030**, le **07/02/2011** à **11:19**

bonjour,

il faut que vous ayez de la patience mon mari est a son 5 recepisse apres notre mariage je  
suis francaise , mariage en france depuis 14 mois et encore recepisse au bout de 14 mois.

cordialement

Par **chris\_ldv**, le **07/02/2011** à **20:05**

Bonjour,

L'obtention plus ou moins rapide d'un titre de séjour suite à un mariage dépend:

- 1) du lieu du mariage (France ou étranger)
- 2) des modalités d'entrée en France du conjoint étranger (visa de futur conjoint de français, visa touristique ou ... clandestin)

Si la personne étrangère est entrée en France avec un visa de futur conjoint de français et que le mariage a lieu en France le visa vaut titre de séjour pendant 1 an. L'obtention du titre de séjour ultérieur est simple et rapide sous réserve que le mariage ait effectivement eu lieu et que les époux vivent bien conjointement.

Dans tous les autres cas l'administration française est amenée à réaliser des contrôles forcément plus long.

Cordialement,